

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1068

26 avril 2012

SOMMAIRE

6543 Luxembourg S.A.	51235	S.C.I. Nicolas	51230
Amell International Lux S.A.	51218	SEC-BAC Trading and Immo S.A.	51245
Avant Ireland Holdings S.à r.l.	51251	Security audit & services S.à r.l.	51235
BII Investimentos International S.A.	51264	Shay Properties Bury S.à r.l.	51234
CB Invest S.A.	51245	Shay Property Investments S.à r.l.	51246
Com Met Company, S.à r.l.	51224	SHL Luxembourg S.à r.l.	51246
Copper Acquisition S.à r.l.	51231	Shobai AG	51221
Corporate Finance Management S.A.	51246	Siemens	51250
Cucina Holdings S.à r.l.	51249	Silver Lining S.A. SPF	51250
Delphi International S.à r.l.	51220	Singular S.A.	51263
Dunes Investments S.A. SPF	51236	Singular S.A.	51250
Edam Holding S.à r.l.	51263	Skerry Holdings S.A.	51251
EKIAM S.à r.l. & Cie. A.H.K. S.e.c.s.	51230	Skerry Holdings S.A.	51263
Fiparco S.A.	51264	SKMCom Holdings S.à r.l.	51264
Global Marketing Trading S.A.	51250	Sky Capital Europe S.à r.l.	51235
Heliopolis S.A., SPF	51227	Slovport Luxembourg S. à r.l.	51244
Konnecto S.A.	51242	Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l. ...	51235
Luxicav Plus	51223	Société Européenne de Banque	51264
Melfica Holding S.à r.l.	51220	Subsea 7 Investments S.à r.l.	51251
Mitotech S.A.	51228	Svitjod Reinsurance S.A.	51244
Pioneer Capital S.A.	51247	Treveria Twelve S.à r.l.	51228
Retail Invest S.à r.l.	51222	Treveria Twenty S.à r.l.	51231
Retail Invest S.à r.l.	51223	Trifund Investments S.A.	51219
RisenSky Solar Energy S.à r.l.	51223	Volkswagen Finance Luxemburg S.A.	51245
Scaffolding Global Holdings Sàrl	51234	W & L S. à r.l.	51221

Amell International Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 79.870.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "AMELL INTERNATIONAL LUX S.A." (the "Company"), a limited company (société anonyme), established and having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, number 79.870, incorporated formerly under the name "THE SERVICE STATION S.A." pursuant to a notarial deed dated 8 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 605 of 7 August 2011.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 16 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 614 of 06 June 2003.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Olivier Kuchly, chartered accountant, with professional address at Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address at Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Abdelkader Jemaa, employee, with professional address at Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

A) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, after having been signed by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

B) It appears from such attendance list, that all issued shares representing the whole subscribed capital of the Company are represented at the present extraordinary general meeting of the shareholders, so that the meeting may validly deliberate on all the items of the agenda, without prior notices.

C) The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg to 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

2.- Subsequent amendment of Article two (2), first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg to 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Second resolution

In order to reflect such transfer of the Company's registered office, the General Meeting resolved to amend Article two (2), first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company, to read henceforth as follows:

Art. 2. (First paragraph). "The registered office is established in the municipality of Strassen (Grand Duchy of Luxembourg)."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, at the new registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «AMELL INTERNATIONAL LUX S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 79.870, constituée originairement sous le nom de «THE SERVICE

STATION S.A.», suivant acte notarié dressé en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 605 du 7 août 2001.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 16 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 5 juin 2003.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec résidence professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Abdelkader Jemaa, employé privé, avec résidence professionnelle à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

A) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

B) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises par la Société et représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocations préalables.

C) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu come suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

2. Modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'Assemblée prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège de la Société, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, B. D. KLAPP, A. JEMAA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18304. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012034717/101.

(120046187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Trifund Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 151.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012035157/12.

(120046193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

En date du 19 mars 2012, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Harry W. Wagner II de son poste de gérant de classe B de la Société, avec effet au 19 mars 2012.

L'associé unique de la Société a en outre décidé de nommer Monsieur Jason Michael Hollar, ayant comme adresse professionnelle Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, comme gérant de classe B de la Société, avec effet au 19 mars 2012 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Jason Michael Hollar (gérant de classe B)
- Marc Christopher McGuire (gérant de classe B)
- Jean-Michel Paumier (gérant de classe B)
- David Sherbin (gérant de classe A)
- Keith David Stipp (gérant de classe A)
- Isabelle Marthe Odette Vagne (gérant de classe B)

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Delphi International S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012037433/24.

(120049872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Melfica Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.036.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 février 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet au 27 février 2012.
- la nomination avec effet au 27 février 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 27 février 2012, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2012037108/23.

(120048609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Shobai AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 44.062.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012036945/9.

(120049429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

W & L S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 167.602.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le six mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Jean-Claude WILBOIS, né à Metz (France), le 13 mars 1964, demeurant à F-57420 Pournoy-la-Grace, Impasse des Pruniers,

2.- Monsieur Aldo LUMIA, agent d'assurances, né à Thann (France), le 28 mai 1961, demeurant à L-4140 Esch/Alzette, 5, rue Victor Hugo.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

W & L S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation, l'installation et l'entretien de tout dispositif de purification et d'économie d'eau.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières civiles, mobilières, ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Jean-Claude WILBOIS, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Aldo LUMIA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Jean-Claude WILBOIS, prénommé.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Aldo LUMIA, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4140 Esch/Alzette, 35-41, rue Victor Hugo.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Wilbois, Lumia, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2012. Relation: EAC/2012/3296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012035172/80.

(120046136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Retail Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.292.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Pour Retail Invest S.à r.l.

Mr. Gianpaolo Bianchi

Gérant

Référence de publication: 2012036911/14.

(120049136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Retail Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.292.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2012.

Pour Retail Invest S.à r.l.

Mr. Gianpaolo Bianchi

Gérant

Référence de publication: 2012036912/15.

(120049148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Luxicav Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.752.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 janvier 2012 à 11.30 heures au siège social

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Marco Bus, M. Marco Paolucci, M. Francesco Molaro et M. Edoardo Tubia pour un an.

Conseil d'Administration:

Marco BUS, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur, Président

Marco PAOLUCCI, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
Francesco MOLARO, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

Edoardo TUBIA, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

Réviseur d'entreprises:

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprise Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activités Syrdall 2, L- 5365 Munsbach pour un an.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012037567/25.

(120050047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.076.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la Société se situe au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012036913/12.

(120048804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Com Met Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.944,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 161.469.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., a Luxembourg Limited Corporate Partnership (société en commandite simple) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 160.545 (the "Contributor"), here represented by its General Partner the Company COMMERCIAL METALS COMPANY US, LLC, itself represented by its President Mrs. Ann J, Bruder, with professional address in 6565 North MacArthur Blvd. Suite 800, Irving, TX 75039, USA.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the appearing party is the current sole shareholder owning all the issued and outstanding shares of Com Met Company, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 161.469 (the "Company"), incorporated in Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, dated May 24, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 13, 2011, which articles of association have been lastly amended by a deed received by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 22, 2011, number 2843 page 136455.

(ii) That the Contributor was, on 25 June 2011, the sole legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable receivable of an amount of three hundred seventy-five million eight hundred seventy-five thousand two hundred seventy-six United States dollars (USD 375,875,276) (the "Receivable").

(iii) That the Contributor wishes to confirm the contribution of the Receivable to the Company's share capital and to the Company's share premium account and this with effect on 25 June 2011.

(iv) That it has waived any convening notice right and has therefore adopted the followings resolutions:

First resolution

It is resolved to confirm the increase, with effect as of 25 June 2011, of the share capital of the Company by an amount of one hundred forty-four United States dollars (USD 144.-) so as to raise it from its amount of twentyeight thousand eight hundred United States dollars (USD 28,800.-) to twentyeight thousand nine hundred forty-four United States dollars (USD 28,944.-) by the issue of one hundred (100) new ordinary shares with a nominal value of one United States dollar and forty-four Cents (USD 1,44.-) (the "New Shares") subject to the payment of a global share premium in the amount of three hundred seventy-five million eight hundred seventy-five thousand one hundred thirty-two United States dollars (USD 375,875,132) (the "Share premium"), the whole fully paid up through a contribution in kind by the Contributor to the Company consisting of the Receivable and this with effect as of 25 June 2011 (the "Contribution").

Second resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the contribution in kind consisting of the Receivable, which contribution in kind has also satisfied the payment of the Share Premium and all this with effect on 25 June 2011.

Contributor' intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor duly represented by Mrs. Ann J, Bruder, aforementioned, and declares to confirm the subscription to the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution to the Company of all its rights and title to and under the Receivable and all this with effect on 25 June 2011.

Description of the contribution

The total value of the Contribution, was as of 25 June 2011, three hundred seventy-five million eight hundred seventy-five thousand two hundred seventy-six United States dollars (USD 375,875,276).

The value of the Contribution has been confirmed by a certificate of valuation issued by the Contributor as at 25 June 2011. Such valuation has been accepted though a statement on contribution value issued by the Company's managers as at 25 June 2011. That certificate of valuation and the statement on contribution value shall remain annexed to the present deed and submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution' existence has been given to the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company shall be composed of :

- Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S.: 20,100 ordinary shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 7 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

“ **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at twenty-eight thousand nine hundred forty-four United States dollars (USD 28,944.-) divided into twenty thousand and one hundred (20,100) shares, with a nominal value of one United States dollar and forty-four Cents (USD 1,44) each, all of which are fully paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuf février.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.545 (l' «Apporteur») ici représentée par son associé commandité la société COMMERCIAL METALS COMPANY US, LLC, elle-même représentée par son Président Madame Ann J, Bruder, résidant professionnellement à 6565 North MacArthur Blvd. Suite 800, Irving, TX 75039, USA.

La partie comparante représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit :

(i) Que la partie comparante est l'associé actuel détenant l'ensemble des parts sociales de la société «Com Met Company S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.469 (la «Société»), constituée à Luxembourg suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 24 mai 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 juillet 2011, lesquels statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 22 novembre 2011, numéro 2843 page 136455.

(ii) Que l'Apporteur était, en date du 25 juin 2011, le seul détenteur économique et juridique d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de trois cent soixante quinze millions huit cent soixante quinze mille deux cent soixante seize dollars américains (375.875.276 USD) (la «Créance»).

(iii) Que l'Apporteur souhaite confirmer l'apport de la Créance au capital social de la Société et au compte de prime d'émission de la Société et ce, avec effet au 25 juin 2011.

(iv) Que l'Associé a renoncé à son droit de convocation préalable et a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

Il est décidé de confirmer l'augmentation, avec effet à compter du 25 juin 2011, du capital social de la Société, d'un montant de cent quarante-quatre dollars américains (144,- USD) afin de le porter de son montant de vingt-huit mille huit cent dollars américains (28.800,- USD) à vingt-huit mille neuf cent quarante-quatre dollars américains (28.944,- USD) par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain et quarante-quatre Cents (1.44- USD) (les «Nouvelles Parts Sociales») sujettes au paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante quinze millions huit cent soixante quinze mille cent trente-deux dollars américains (375.875.132 USD) (la «Prime d'Emission»), le tout entièrement libéré par un apport en nature de l'Apporteur à la Société de la Créance et ce, avec effet au 25 juin 2011 (l'«Apport»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature de la Créance, lequel apport a aussi satisfait dans le même temps le paiement de la Prime d'Emission et tout ceci, avec effet au 25 juin 2011.

Intervention de l' Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Madame Ann J, Bruder, préqualifiée, qui déclare confirmer la souscription aux Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission en contrepartie de l'apport de tous ses droits et titres existants quant à la Créance et tout ceci, avec effet au 25 juin 2011.

Description de l'apport

La valeur de l'Apport s'élevait, au 25 juin 2011, à trois cent soixante quinze millions huit cent soixante quinze mille deux cent soixante seize dollars américains (375.875.276 USD).

La valeur de l'Apport a été confirmée au moyen d'un certificat de valeur émis par l'Apporteur au 25 juin 2011. Cette valorisation a été acceptée conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport émise par les gérants de la Société au 25 juin 2011. Ce certificat de valeur et la déclaration sur la valeur de l'apport resteront annexés au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie à la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Apport étant totalement réalisé, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

- Commercial Metals Company US (Luxembourg), S.C.S.: 20.100 parts sociales ordinaires

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante :

« **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-huit mille neuf cent quarante-quatre dollars américains (28.944,- USD) représenté par vingt mille cent (20.100) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain et quarante-quatre Cents (1,44 USD) chacune, toutes entièrement souscrites. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Bruder, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 mars 2012. Relation: EAC/2012/2913 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012034773/166.

(120046076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Heliopolis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.063.

L'an deux mille douze.

Le deux mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial HELIOPOLIS S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 38.063,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 septembre 1991, publié au Mémorial C numéro 409 du 26 octobre 1991

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2842 du 28 décembre 2010.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille sept cents (2.700) actions d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 675.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2012. Relation: EAC/2012/3290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012034866/60.

(120046137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Treveria Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.988.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Abdelhakim Chagaar, de Monsieur Nedim Görel et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liegeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012036989/26.

(120048639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg).

THERE APPEARED:

“LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH”, a company having its registered office at 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscow, Russia, registered in accordance with laws of the Russian Federation under principal state registration number 1097746327051,

here represented by Mr. Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Moscow, on 12 December 2011,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of “MITOTECH S.A.”, a company (“société anonyme”) having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.129 and incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on October 29, 2009, published in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2331 of 30 November 2009 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 13 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2552 of 21 October 2011.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of three hundred and ninety-five thousand one hundred and ten US dollars (USD 395,110.-), so as to raise it from its current amount of two million three hundred and fifty-eight thousand four hundred and forty US dollars (USD 2,358,440.-) up to two million seven hundred and fifty-three thousand five hundred and fifty US dollars (USD 2,753,550.-) by the creation, the issue and the subscription of thirty-nine thousand five hundred and eleven (39,511) new shares of a par value of ten US dollars (USD 10.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The sole shareholder declared to subscribe to the increase of capital.

The increase of capital has been paid in, up to 98.21%, by contribution in cash of an amount of three hundred and eighty-eight thousand forty-two US dollars point eighty-four (USD 388,042.84), so that the amount of three hundred and eighty-eight thousand forty-two US dollars point eighty-four (USD 388,042.84), is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the article 6.1. of the Articles of Incorporation of the company will be read as follows:

Art. 6.1. "The corporate capital is fixed at two million seven hundred and fifty-three thousand five hundred and fifty US dollars (USD 2,753,550.-) divided into two hundred and seventy-five thousand three hundred and fifty-five (275,355) shares of ten US dollars (USD 10.-) each".

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

"LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH", une société ayant son siège social au 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscou, Russie, enregistrée suivant les lois de la Fédération Russe sous le numéro 1097746327051,

ici représentée par Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, avec adresse professionnelle au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Moscou, le 12 décembre 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de "MITOTECH S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 149.129 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2331 du 30 novembre 2009 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2552 du 21 octobre 2011.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent quatre-vingt-quinze mille cent dix US dollars (USD 395.110,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions trois cent cinquante-huit mille quatre cent quarante US Dollars (USD 2.358.440,-) à deux millions sept cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante US Dollars (USD 2.753.550,-) par la création, l'émission et la souscription de trente-neuf mille cinq cent onze (39.511) actions nouvelles de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'actionnaire unique décide de souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est libérée en numéraire à concurrence de 98,21%, à hauteur de trois cent quatre-vingt-huit mille quarante-deux US dollars et quatre-vingt-quatre cents (USD 388.042,84), de sorte que la somme de trois cent quatre-vingt-huit mille quarante-deux US dollars et quatre-vingt-quatre cents (USD 388.042,84) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 6.1. des Statuts de la société comme suit:

Art. 6.1. "Le capital social est fixé à deux millions sept cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante US Dollars (USD 2.753.550,-) divisé en deux cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-cinq (275.355) actions de dix US Dollars (USD 10,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOMBENGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18308. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012034973/104.

(120046048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

S.C.I. Nicolas, Société Civile.

Siège social: L-5760 Hassel, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 690.

Par la présente je soussignée, Isabelle Marie Félicie Frank-Gillain, pharmacienne, demeurant à L-5760 Hassel, 1 rue de Luxembourg, déclare céder ma part du capital de la S.C.I. Nicolas à Monsieur Robert Nicolas Jean Frank, indépendant, demeurant à L-5760 Hassel, 1 rue de Luxembourg au prix de 1 €.

Jeu di 15 mars 2012.

Isabelle Marie Félicie Frank-Gillain.

Référence de publication: 2012036918/11.

(120049200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

EKIAM S.à r.l. & Cie. A.H.K. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 152.045.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 29.12.2010 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S.à r.l. & Cie. A.H.K. S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 29.12.2010 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von dem alleinigen Kommanditisten beauftragt, die Gesellschaft zum 31.12.2010 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, 6720 Grevenmacher, zur Verfügung der Finanzverwaltung. Bei einer etwaigen Sitzverlegung wird EKIAM diese und den alleinigen Kommanditisten (bis 31.12.2010) hierüber in Kenntnis setzen.

Die Liquidation wurde zum 31.12.2010 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 19.03.2012.

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Den Geschäftsführer

Référence de publication: 2012037259/21.

(120049287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Treveria Twenty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.944.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Abdelhakim Chagaar, de Monsieur Nedim Görel et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liegeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012036990/26.

(120048998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Copper Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.539.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.058.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Copper International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.096,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 13, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of “Copper Acquisition S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.058, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 15, 2010, number 2462, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated December 22, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated February 18, 2012, number 438.

II. The Company’s share capital is set at twelve million thirty-nine thousand five hundred Euro (EUR 12.039.500,00) represented by twelve million thirty-nine thousand five hundred (12.039.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) in order to raise it from its present amount of twelve million thirty-nine thousand five hundred Euro (EUR 12.039.500,00) to twelve million five hundred thirty-nine thousand five hundred Euro (EUR 12.539.500,00) by creation and issuance of five hundred thousand (500.000) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

Copper International Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the five hundred thousand (500.000) New Shares having an aggregate nominal value of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) and to fully pay them up by contribution in kind in the aggregate amount of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) consisting in the conversion of a receivable held by Copper International Holdings S.à r.l., prenamed, towards the Company in the same amount (the Receivable).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a signed balance sheet dated March 13, 2012 of the Company;
- a contribution declaration of Copper International Holdings S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a declaration from the managers of the Company, accepting the valuation of the Receivable and accepting the latter as valid and sufficient consideration for the New Shares.

Effective implementation of the contribution

Copper International Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the unrestricted owner of the Receivable, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable or part of it be transferred to it;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the Receivable is effective today without qualifications;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the transfer and contribution and consider them effective anywhere and towards any third party.

Second resolution

Following to the above, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at twelve million five hundred thirty-nine thousand five hundred Euro (EUR 12.539.500,00) represented by twelve million five hundred thirty-nine thousand five hundred (12.539.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Cost

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Copper International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.096,

ici représentée par Mme Sofia Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mars 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Copper Acquisition S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.058, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2462 en date du 15 novembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 438 en date du 18 février 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze millions trente-neuf mille cinq cents Euro (EUR 12.039.500,00) représenté par douze millions trente-neuf mille cinq cents (12.039.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze millions trente-neuf mille cinq cents Euro (EUR 12.039.500,00) à douze millions cinq cent trente-neuf mille cinq cents Euro (EUR 12.539.500,00) par l'émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

Copper International Holdings S.à r.l., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire déclare souscrire aux cinq cent mille (500.000) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale totale de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) et les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Copper International Holdings S.à r.l. à l'encontre de la Société (la Créance).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan signé en date du 13 mars 2012 de la Société;
- une déclaration d'apport de Copper International Holdings S.à r.l., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance;
- une déclaration des gérants de la Société acceptant la valorisation de la Créance et acceptant cette dernière comme libération valable et suffisante de la valeur nominale des Nouvelles Parts.

Réalisation effective de l'apport

Copper International Holdings S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est propriétaire sans restriction de la Créance, celle-ci étant librement transmissible et n'étant sujet à aucun droit de préemption ou option d'achat de toute sorte par lesquels un tiers pourrait demander que la Créance ou une partie de celle-ci lui soit transférée;
- la Créance est libre de tout gage, garantie ou usufruit;
- l'apport de la Créance est réalisé ce jour sans réserves;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les juridictions de situation de la Créance aux fins d'effectuer le transfert et la contribution et de le rendre effectif partout et envers tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à quoi, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à douze millions cinq cent trente-neuf mille cinq cents Euro (EUR 12.539.500,00) représenté par douze millions cinq cent trente-neuf mille cinq cents (12.539.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2012. Relation: EAC/2012/3559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012034774/146.

(120046141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Shay Properties Bury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.660.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.723.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 23 septembre 2011 que KPMG Luxembourg S.à r.l. avec adresse au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 133 a été nommé en tant que Réviseurs d'Entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 mars 2012:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012036942/16.

(120049369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Scaffolding Global Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 367.625,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.322.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012036919/10.

(120049569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Security audit & services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 153.596.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012036922/10.

(120049664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Sky Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.663.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de la Société se situe au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012036923/12.

(120048803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

6543 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 81.628.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mars 2012 que:

- Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Monsieur Jacques-François MARTIN, directeur, demeurant à CH-1066 Epalingues, Route de la Corniche 4 et Monsieur Ronald KEMPERS, chef d'exploitation, né le 28.11.1967 à Rotterdam, demeurant Es Grands Champs 12, 1195 Dully Suisse ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, me du Fort Rheinsheim, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012037036/22.

(120049377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Smurfit Kappa Feeder Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.482.306,69.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.770.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 février 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Manuel Mouget, avec adresse au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Bénédicte Moens-Colleaux, avec adresse au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg-Ville de son mandat de Gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mars 2012.

Référence de publication: 2012036925/15.

(120049374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Dunes Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.233.

In the year two thousand and twelve,

On the fifteenth day of March,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DUNES INVESTMENTS S.A. SPF", a "société anonyme de gestion de patrimoine familial" under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 24 February 2012, in process of being published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 167,233.

The meeting was opened with Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Sabine LEMOYE, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Jeanne PIEK, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Conversion of the existing one (1) category C non voting privileged share into one (1) category A ordinary share and suppression of the category C of non voting privileged shares.
2. Conversion of the category B non voting privileged shares into category B ordinary shares.
3. Suppression of the designation of the par value of the existing shares of the company.
4. Fixation of the par value of the shares at one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.00) each.
5. Creation of four hundred forty-one (441) new category A ordinary shares and nine (9) new category B ordinary shares.
6. Conversion of one hundred fifteen (115) category A ordinary shares into one hundred fifteen (115) category B ordinary shares.
7. Amendment of article one of the Articles of Incorporation.
8. Amendment of the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation.
9. Amendment of article five of the Articles of Incorporation.
10. Amendment of article thirteen of the Articles of Incorporation.
11. Amendment of article fifteen of the Articles of Incorporation.
12. Amendment of article sixteen of the Articles of Incorporation.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to convert the existing one (1) category C non voting privileged share into one (1) category A ordinary share and resolves to suppress the category C of non voting privileged shares.

Second resolution:

The general meeting resolves to convert the category B non voting privileged shares into category B ordinary shares.

Third resolution:

The general meeting resolves to suppress the designation of the par value of the existing shares of the company.

Fourth resolution:

The general meeting resolves to fix the par value of the shares at one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.00).

Fifth resolution:

The general meeting resolves to create four hundred forty-one (441) new category A ordinary shares and nine (9) new category B ordinary shares, for an aggregate amount of four hundred fifty (450) shares with a par value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.00) each, to be allocated to the shareholders in proportion to their participation in the corporate capital.

Sixth resolution

The general meeting resolves to convert one hundred fifteen (115) category A ordinary shares into one hundred fifteen (115) category B ordinary shares.

Seventh resolution:

The general meeting resolves to amend article one of the Articles of Incorporation, which shall be read as follows:

" **Art. 1. Definitions.** In these Articles of Incorporation the following words and expressions shall have the following meanings:

i) A Shareholder: the member for the time being holding the A Shares;

A Shares: category A ordinary shares of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.00) each in the capital of the Company;

ii) B Shareholder: the member for the time being holding the B Shares;

B Shares: category B ordinary shares of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.00) in the capital of the Company;

iii) Note: any loan note or other instrument evidencing indebtedness acquired by the Company on or after the date of adoption of these Articles;

- Note Interest:

(a) any amount of interest on the Note paid to the Company by the issuer of the Note;

(b) any amount of consideration received by the Company on disposal of the Note in respect of any right to accrued but unpaid interest on the Note so disposed of; or

(c) any amount of consideration received by the Company on disposal of the Note in respect of any premium on the outstanding principal amount of the Note so disposed of and

- Note Principal:

(a) any principal amount of the Note repaid to the Company by the issuer of the Note; or

(b) any amount of consideration received by the Company on disposal of the Note in respect of the outstanding principal amount of the Note so disposed of (excluding any premium on such outstanding principal amount)."

Eighth resolution:

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article four of the Articles of Incorporation, which shall be read as follows:

" **Art. 4. (First paragraph).** The corporate capital is fixed at fifty thousand Dollars of the United States of America (USD 50,000.00), divided into three hundred seventy-five (375) A Shares and one hundred twenty-five (125) B Shares, for an aggregate amount of five hundred (500) shares with a par value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100.00) each."

Ninth resolution:

The general meeting resolves to amend article five of the Articles of Incorporation, which shall be read as follows:

" **Art. 5.**

5.1. An A Share may only be transferred by an A Shareholder with the prior written consent of the B Shareholders; any other transfer of an A Share shall be void.

5.2. A B Share may only be transferred by a B Shareholder with the prior written consent of the A Shareholders; any other transfer of a B Share shall be void.

5.3. For the purposes of Articles 5.1. and 5.2., the term "transfer" shall include a sale or disposal of any legal or equitable interest in the relevant share, whether or not by the member registered as the holder of that share.

5.4. In the event of one shareholder wishing to sell his shares, he must request permission in a written form from the other shareholders pursuant to Article 5.1. or 5.2.. The other shareholders have to give a reply within 30 days from receiving the request. If the other shareholders haven't replied within the timeframe, the request for consent shall be deemed to have been rejected.

If the shareholder wishing to sell his shares is granted the requisite consent by the other shareholders, he must transfer his shares within 30 days of the end of the period of 30 days mentioned in the previous paragraph.

In case of refusal of the other shareholders, the Company can acquire the shares subjected to the sale at their par value."

Tenth resolution:

The general meeting resolves to amend article thirteen of the Articles of Incorporation, which shall be read as follows:

" Art. 13. Voting rights.

13.1. Each A Share and each B Share carries the right to one vote; the A Shareholders and B Shareholders shall be entitled to receive notice of, attend and speak at a general meeting of the Company and to vote on resolutions.

13.2. The following subjects may be decided only with the unanimous consent of all the shareholders:

- the increase and the reduction of the capital of the Company,
- any change to its corporate object,
- the dissolution of the Company,
- the transformation of the Company into another legal form,
- the transfer abroad of the registered office of the Company.

13.3. Notwithstanding Article 13.2., for so long as the Note is held by the Company, the following matters shall require the prior written consent of the B Shareholders:

- the disposal by the Company of any interest in the Note;
 - the acquisition by the Company of any interest in any asset of any nature whatsoever other than the Note;
 - dealing with any Note Principal or Note Interest (save for the payment by the Company of any applicable taxes in respect thereof) other than in accordance with Article 15;
 - the entry into of any transaction of any nature whatsoever other than as expressly contemplated in these Articles;
- and
- any resolution to place Company in administration."

Eleventh resolution:

The general meeting resolves to amend article fifteen of the Articles of Incorporation, which shall be read as follows:

" Art. 15.

15.1. The annual profits amount and the other distributable reserves or amounts which the Company may resolve to distribute, as the case may be, shall be correspondingly distributed in or in respect of any financial year and subject to the conditions of the applicable Law and the present Articles of Incorporation in the following way between A Shareholders and the B Shareholders:

- 25 percent of the profits deriving from Note Principal or Note Interest received by the Company, to the B Shareholders; and
- 75 percent of the profits deriving from Note Principal or Note Interest received by the Company, to the A Shareholders.

15.2. The board of directors or the sole director is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law."

Twelfth resolution:

The general meeting resolves to amend article sixteen of the Articles of Incorporation, which shall be read as follows:

" Art. 16. On a return of capital on liquidation or otherwise, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be apportioned between the A Shareholders and the B Shareholders in accordance with Article 15.1. as if such surplus assets were amounts which the Company has resolved to distribute for the purposes of that Article."

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

Le quinze mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "DUNES INVESTMENTS S.A. SPF", une société anonyme de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 février 2012, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 167.233.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jeanne PIEK demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion d'une (1) action privilégiée de catégorie C existante en (1) action ordinaire de catégorie A et suppression des actions privilégiées de catégorie C.

2. Conversion des actions privilégiées de catégorie B en actions ordinaires de catégorie B.

3. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions existantes.

4. Fixation de la valeur nominale des actions à cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

5. Création de quatre cent quarante-et-une (441) nouvelles actions ordinaires de catégorie A et de neuf (9) nouvelles actions ordinaires de catégorie B.

6. Conversion de cent quinze (115) actions ordinaires de catégorie A en cent quinze (115) actions ordinaires de catégorie B.

7. Modification du premier article des statuts de la société.

8. Modification du premier alinéa de l'article quatre des statuts.

9. Modification de l'article cinq des statuts.

10. Modification de l'article treize des statuts.

11. Modification de l'article quinze des statuts.

12. Modification de l'article seize des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de convertir une (1) action privilégiée de catégorie C existante en (1) action ordinaire de catégorie A et de supprimer les actions privilégiées de catégorie C.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de convertir les actions privilégiées de catégorie B en actions ordinaires de catégorie B.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions existantes.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de créer quatre cent quarante-et-une (441) nouvelles actions ordinaires de catégorie A et neuf (9) nouvelles actions ordinaires de catégorie B, soit un total de quatre cent cinquante (450) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune, à attribuer aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de convertir cent quinze (115) actions ordinaires de catégorie A en cent quinze (115) actions ordinaires de catégorie B.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier article des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Définitions.** Dans les présents statuts, les termes et expressions suivants auront la signification leur attribuée ci-dessous:

i) Actionnaire A: l'actionnaire détenant au moment donné des actions A;

Actions A: actions ordinaires de catégorie A dans le capital de la Société, d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune;

ii) Actionnaire B: l'actionnaire détenant au moment donné des actions B;

Actions B: actions ordinaires de catégorie B dans le capital de la Société, dépourvues de droit de vote, d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune;

iii) Emprunt Obligataire: tout emprunt ou tout autre instrument attestant l'obligation acquise par la Société à la date ou après la date de l'adoption des présents Statuts;

- Intérêts de l'Emprunt Obligataire:

(a) tout montant d'intérêts sur l'Emprunt Obligataire, versé à la Société par l'émetteur de l'Emprunt Obligataire;

(b) toute contrepartie reçue par la Société dans le cadre de la cession de l'Emprunt Obligataire, et relative à un quelconque droit à des intérêts courus mais non payés sur l'Emprunt Obligataire ainsi cédé; ou

(c) toute contrepartie reçue par la Société dans le cadre de la cession de l'Emprunt Obligataire, et relative à une quelconque prime sur le montant en principal restant dû de l'Emprunt Obligataire ainsi cédée; et

- Principal de l'Emprunt Obligataire:

(a) tout montant en principal de l'Emprunt Obligataire, remboursé à la Société par l'émetteur de l'Emprunt Obligataire; ou

(b) toute contrepartie reçue par la Société dans le cadre de la cession de l'Emprunt Obligataire, et relative au solde de capital impayé de l'Emprunt Obligataire ainsi cédé (à l'exclusion de toute prime sur ce montant de capital impayé)."

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00), divisé en trois cent soixante-quinze (375) Actions A et cent vingt-cinq (125) Actions B, soit un total de cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune."

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.**

5.1. La cession d'Actions A par un Actionnaire A sera soumise au consentement écrit préalable des Actionnaires B; toute autre cession d'une Action A sera nulle.

5.2. La cession d'Actions B par un Actionnaire B sera soumise au consentement écrit préalable des Actionnaires A; toute autre cession d'une Action B sera nulle.

5.3. Aux fins des articles 5.1. et 5.2., le terme "cession" sera réputé inclure la vente ou l'aliénation de tout droit réel et équitable attaché à l'action en question de la part ou non de l'actionnaire enregistré en tant que titulaire de ladite action.

5.4. Au cas où un actionnaire envisagerait de vendre ses actions, il devra en demander l'autorisation écrite des autres actionnaires conformément aux articles 5.1. ou 5.2. Les autres actionnaires seront tenus de donner leur réponse dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande. A défaut de réponse des autres actionnaires dans le délai leur imparti, la demande d'autorisation sera réputée rejetée.

Si l'actionnaire désireux de vendre ses actions obtient l'autorisation requise de la part des autres actionnaires, il devra transférer ses actions dans les 30 jours qui suivent l'expiration de la période de 30 jours mentionnée au paragraphe précédent.

En cas de refus des autres actionnaires, la Société pourra acquérir les actions offertes à la vente à leur valeur nominale."

Dixième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 13. Droits de vote.

13.1. Chaque Action A et chaque Action B est assortie d'un droit de vote; les Actionnaires A et les Actionnaires B seront en droit de recevoir une convocation aux assemblées générales de la Société, d'y participer, d'y prendre la parole et d'y adopter des résolutions.

13.2. Les sujets suivants ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires:

- l'augmentation et la réduction du capital social de la Société,
- la modification de l'objet de la Société,
- la dissolution de la Société,
- la transformation de la Société en une autre forme juridique,
- le transfert du siège de la Société à l'étranger.

13.3. Sans préjudice de l'article 13.2, tant que l'Emprunt Obligataire sera détenu par la Société, les sujets suivants seront soumis à l'autorisation écrite préalable des Actionnaires B:

- la cession par la Société d'un quelconque droit attaché à l'Emprunt Obligataire;
- l'acquisition par la Société d'un droit dans un quelconque actif autre que l'Emprunt Obligataire;
- l'affectation d'un quelconque Principal de l'Emprunt Obligataire ou d'un quelconque Intérêt de l'Emprunt Obligataire (sauf pour le paiement par la Société d'impôts y applicables) à d'autres fins que celles stipulées dans les dispositions de l'article 15;
- la conclusion d'une quelconque transaction autre que stipulée expressément dans les présents statuts; et -toute décision de placer la Société sous administration contrôlée."

Onzième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 15.

15.1. Le bénéfice annuel et les autres réserves distribuables ou les autres montants, que la Société déciderait de distribuer suivant le cas, seront distribués comme suit, au cours de, respectivement pour l'exercice social donné et conformément aux dispositions de la Loi applicable et des présents Statuts entre les Actionnaires A et les Actionnaires B:

- 25 pourcent des bénéfices issus du Principal de l'Emprunt Obligataire ou des Intérêts de l'Emprunt Obligataire reçus par la Société, aux Actionnaires B; et
- 75 pourcent des bénéfices issus du Principal de l'Emprunt Obligataire ou des Intérêts de l'Emprunt Obligataire reçus par la Société, aux Actionnaires A.

15.2. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sera autorisé à verser des dividendes intérimaires conformément à la Loi."

Douzième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article seize des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 16. En cas de remboursement de capital pour liquidation ou autrement, le produit de liquidation de la Société après paiement de ses obligations sera distribué entre les Actionnaires A et les Actionnaires B conformément à l'article 15.1., comme s'il s'agissait pour ce produit de liquidation de montants que la Société avait décidé de distribuer aux fins dudit article."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Faber, S. Lemoye, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2012. Relation: LAC / 2012 / 12793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012034800/318.

(120045758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Konnecto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 167.604.

— STATUTS

L'an deux mille douze.

Le treize mars.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: KONNECTO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet le routage SMS et audio ainsi que la vente et la prestation de services en téléphonie, les transactions boursières et le coaching.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra premier lundi du mois de juin en 2013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur:

- Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels,

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2012. Relation: EAC/2012/3561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012034920/119.

(120046140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Slovport Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 103.863.

La soussignée United International Management S.A., R.C.S. Luxembourg B142022, a dénoncé le siège social de la société à responsabilité limitée Slovport Luxembourg S. à r.l., R.C.S. Luxembourg B103 863, établi en ses locaux à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Cette dénonciation prend effet au 22 mars 2012.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012036924/12.

(120049542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Svitjod Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.241.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Svitjod Reinsurance S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036930/11.

(120049467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

CB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.311.

—
In einer Gesellschafterversammlung der Gesellschaft, welcher am 23. Februar 2012 am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde, wurde folgendes entschieden:

- Die Gesellschafterversammlung entscheidet die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Peter HEINBÜCHER, geboren am 02.10.1962 in Nürnberg (Deutschland), wohnhaft in L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er} und Herrn Fons MANGEN, geboren am 17.06.1958 in Ettelbrück (Luxemburg), wohnhaft in L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warken, bis zur Gesellschafterversammlung, welcher im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

- Die Gesellschafterversammlung entscheidet das Mandat des Rechnungsprüfers RAMLUX SA, niedergelassen und mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 9b Boulevard Prince Henri, bis zur Gesellschafterversammlung, welcher im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

- Die Gesellschafterversammlung entscheidet Frau Cathy ARENDT, Rechtsanwältin, geboren am 01.06.1966 in Luxemburg-Stadt, beruflich wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Gerry OSCH, welcher verstorben ist, zu ernennen bis zur nächsten Gesellschafterversammlung welche 2018 stattfinden wird.

- Die Gesellschafterversammlung entscheidet dass Frau Cathy Arendt und Herr Fons MANGEN Einzelzeichnungsbechtigung während der Dauer Ihres Mandats erhalten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Ein Schnellvertreter

Référence de publication: 2012037798/25.

(120050375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

SEC-BAC Trading and Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.555.

—
Il à été porté à la connaissance des actionnaires de la société les changements suivants:

- Démission de Mme MANSILLA MARIA RAMONA née le 31/08/1971 à Alto Verde Tucuman (Argentine), domiciliée au 22, rue des bleuets, F-57 155 Marly, de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat;

Démission de Mr ALBRECH THIBAUT HUGUES né le 03/07/1974 à Metz (France), domicilié au 9, rue Ausone, F-57 000 Metz, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat;
Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036941/14.

(120049155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 166.745.

—
EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Frank Diethard Mitschke, représentant permanent du directoire ("Mitglied des Vorstandes"), résidant désormais au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il convient également de noter que le noms et prénoms des représentants ont été inversés et sont corrects comme suit

- Nom: Mitschke, prénoms: Frank Diethard
- Nom: Stich, prénom: Jochen
- Nom: Möhle, prénoms: Albrecht Hermann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012037023/18.

(120048865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Shay Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 63.704.600,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.773.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 23 septembre 2011 que KPMG Luxembourg S.à r.l. avec adresse au 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 133 a été nommé en tant que Réviseurs d'Entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 mars 2012:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012036943/16.

(120049370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

SHL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.118.231,50.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.387.

—
En date du 20 décembre 2011, l'associé Compagnie Financière, Minière et Industrielle, avec siège social au 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, Belgique, a transféré la totalité de ses 2 911 823 150 parts sociales à Schneider Electric Services International, avec siège social au 5, Place du Champ de Mars, Tour Bastion, 14^{ème} étage, 1050 Bruxelles, Belgique, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036944/13.

(120049419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Corporate Finance Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.407.

—
In einer Gesellschafterversammlung der Gesellschaft, welcher am 23. Februar 2012 am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde, wurde folgendes entschieden:

- Die Gesellschafterversammlung entscheidet die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Peter HEINBÜCHER, geboren am 02.10.1962 in Nürnberg (Deutschland), wohnhaft in L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er} und Herrn Fons MANGEN, geboren am 17.06.1958 in Ettelbrück (Luxemburg), wohnhaft in L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warcken, bis zur Gesellschafterversammlung, welcher im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

- Die Gesellschafterversammlung entscheidet das Mandat des Rechnungsprüfers RAMLUX SA, niedergelassen und mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 9b Boulevard Prince Henri, bis zur Gesellschafterversammlung, welcher im Jahr 2018 stattfinden wird, zu verlängern.

- Die Gesellschafterversammlung entscheidet Frau Cathy ARENDT, Rechtsanwältin, geboren am 01.06.1966 in Luxemburg-Stadt, beruflich wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, als Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Gerry OSCH, welcher verstorben ist, zu ernennen bis zur nächsten Gesellschafterversammlung welche 2018 stattfinden wird.

- Die Gesellschafterversammlung entscheidet dass Frau Cathy Arendt und Herr Fons MANGEN Einzelzeichnungsbe-
rechtigung während der Dauer Ihres Mandats erhalten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein SchnellVertreter

Référence de publication: 2012037799/25.

(120050403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pioneer Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 158.360.

—
In the year two thousand and twelve,
on the sixteenth day of March.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "PIONEER CAPITAL S.A.", a "société anonyme" with registered offices in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt (the Company), incorporated by deed of notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on 19 January 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 804 of 23 April 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B and number 158.360. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

The Meeting is opened with Mr. Jean FABER, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Sabine LEMOYE, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Claude KRAUS, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

III.- That the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one billion fifty million Euro (EUR 1,050,000,000.00) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) to one billion fifty million thirty-one thousand Euro (EUR 1,050,031,000.00) with the creation and issue of one billion fifty million (1,050,000,000) new shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares of the Company (the New Shares); subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash.

2. Amendment of the first paragraph of article five of the Articles in order to reflect the share capital increase mentioned under item 1. above.

3. Suppression of the third paragraph of article five of the Articles regarding the authorized share capital of the Company.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one billion fifty million Euro (EUR 1,050,000,000.00) in order to raise it from its current amount of thirtyone thousand Euro (EUR 31,000.00) to one billion fifty million thirtyone thousand Euro (EUR 1,050,031,000.00) with the creation and issue of one billion fifty million (1,050,000,000) New Shares.

All the New Shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company and fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of one billion fifty million Euro (EUR 1,050,000,000.00) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article five of the Articles, which will from now on have the following wording:

" Art. 5. Capital. (First paragraph).

5.1. The share capital is set at one billion fifty million thirty-one thousand Euro (EUR 1,050,031,000.00), represented by one billion fifty million thirty-one thousand (1,050,031,000) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Meeting resolves to suppress the third paragraph of article five of the Articles regarding the authorized share capital of the Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about thirty thousand Euro (EUR 30,000.00).

There being no further business on the agenda, the Meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The deed having been read to the appearing persons, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,
le seize mars.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme "PIONEER CAPITAL S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 804 du 23 avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 158.360. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claude KRAUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'Assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un milliard cinquante millions d'euros (EUR 1.050.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à un milliard cinquante millions trente et un mille euros (EUR 1.050.031.000,00) par la création et l'émission de un milliard cinquante millions (1.050.000.000) d'actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Actions), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes; souscription et libération des Nouvelles Actions au moyen d'un apport en espèces.

2. Modification du premier alinéa de l'article cinq des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Suppression du troisième alinéa de l'article cinq des Statuts concernant le capital autorisé.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un milliard cinquante millions d'euros (EUR 1.050.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à un milliard cinquante millions trente et un mille euros (EUR 1.050.031.000,00) par la création et l'émission de un milliard cinquante millions (1.050.000.000) de Nouvelles Actions.

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites par l'actionnaire unique de la Société et ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un milliard cinquante millions d'euros (EUR 1.050.000.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Capital. (Premier alinéa).

5.1. Le capital social est fixé à un milliard cinquante millions trente et un mille euros (EUR 1.050.031.000,00), divisé en un milliard cinquante millions trente et un mille (1.050.031.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le troisième alinéa de l'article cinq des Statuts concernant le capital autorisé.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trente mille euros (EUR 30.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, S. Lemoye, C. Kraus, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2012. Relation: LAC / 2012 / 12796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012035015/140.

(120045756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 février 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet au 27 février 2012.

- la nomination avec effet au 27 février 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 27 février 2012, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant -Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Nicole Götz
Gérant

Référence de publication: 2012037056/22.

(120048376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

Le bilan au 30/09/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2012.

J. Berg / G. Lespinoy.

Référence de publication: 2012036946/10.

(120048178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Silver Lining S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 157.665.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012036947/10.

(120049526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Singular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 133.861.

Messieurs Alexis DE BERNARDI, Jacopo ROSSI et Robert REGGIORI démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Jacopo ROSSI démissionne de son poste de président du conseil d'administration.

Monsieur Régis DONATI démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SINGULAR S.A.

MANACO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012036948/16.

(120048978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

GMT, Global Marketing Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 144.516.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GMT, GLOBAL MARKETING TRADING SA

L'an deux mille douze, le 2 janvier,

A Wellenstein,

1) L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de l'administrateur, Monsieur Michel HILY.

2) L'assemblée nomme à l'unanimité comme nouvel administrateur, avec effet à la date de ce jour et dont le mandat court jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Madame Elke SCHNEIDER, administrateur, née le 10 novembre 1950 à Saarbrücken (Allemagne), demeurant 9 rue du Bois de la Dame à F-57130 Jussy, France qui dispose d'un pouvoir de signature conjointe.

Wellenstein, le 2 janvier 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012037269/18.

(120049231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Subsea 7 Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 56.080.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.052.

La société ACERGY B.V., Société à responsabilité limitée, enregistrée à la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 24237372, Associé unique de la société Subsea 7 Investment S.à r.l. a transféré son siège au Weena 327, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas en date du 1^{er} février 2012.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Certifiée Sincère et conforme

Référence de publication: 2012036968/13.

(120049364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Skerry Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 55.821.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012036950/11.

(120049329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Avant Ireland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.582.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Apollo European Principal Finance Fund L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

represented by Alexandra Fantuz, divisional director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"). The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Avant Ireland Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by any Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the 1st Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on Wednesday of June at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twentyfive (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication

allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Apollo European Principal Finance Fund L.P.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2012.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg .

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at eight (8) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A Managers for an unlimited duration:

- Mr. Patrick Mabry, lawyer, born in Austin, Texas, USA, on 20 December 1974, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. William Lyle Schulze, chief financial officer, born in Wisconsin, USA, on 16 July 1959, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

and to appoint the following as Class B Managers for an unlimited duration:

- Mr. Peter Dickinson, executive director, born in Nuneaton, United Kingdom, on 1 March 1966, with professional address at 231, val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. James Saout, executive director, born in Jersey, Channel Islands, on 13 October 1978, with professional address at 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey;

- Mr. Marc Schmit, chief accountant, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 May 1959, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms Genevieve Blauen-Arendt, born in Arlon, Belgium, on 28 September 1962 with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Jon Herbert, born in Cardiff, United Kingdom, on 19 October 1977 with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Philip Godley, born in Sheffield, United Kingdom, on 21 March 1974 with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo European Principal Finance Fund L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption, régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïmans, représenté par Alexandra Fantuz, divisional director, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Avant Ireland Holdings S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un des Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 1^{er} mercredi du mois de juin à 11h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Apollo European Principal Finance Fund L.P.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000, -).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à huit (8) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes Gérants de Catégorie A pour une période indéterminée:

- M. Patrick Mabry, lawyer, né à Austin, Texas, États-Unis d'Amérique, le 20 décembre 1974, domicilié professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. William Lyle Schulze, chief financial officer, né au Wisconsin, États-Unis d'Amérique, le 16 juillet 1959, domicilié professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

et de nommer les personnes suivantes Gérants de Catégorie B pour une période indéterminée:

- M. Peter Dickinson, executive director, né à Nuneaton, Royaume-Uni, le 1^{er} mars 1966, domicilié professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. James Saout, executive director, né à Jersey, Iles de la Manche, le 13 octobre 1978, domicilié professionnellement au 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey;

- M. Marc Schmit, chief accountant, né à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 13 mai 1959, domicilié professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mme Genevieve Blauen-Arendt, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, domiciliée professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Jon Herbert, né le 19 octobre 1977 à Cardiff, Royaume-Uni, domicilié professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Royaume-Uni, domicilié professionnellement au 13 Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Fantuz, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2012. Relation: LAC/2012/12160. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012034214/626.

(120045498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2012.

Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.177.275,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 février 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet au 27 février 2012.
- la nomination avec effet au 27 février 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 27 février 2012, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour la Société

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012037061/22.

(120048490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Singular S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.861.

Le domicile de la société SINGULAR S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 133861, constituée le 9 novembre 2007 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°2963 du 20.12.2007, établi au 17, rue Beaumont L -1219 Luxembourg, a été dénoncé le 26.03.2012.

Luxembourg, le 26.03.2012.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012036949/12.

(120049417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Skerry Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 55.821.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012036951/11.

(120049330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

BII Investimentos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.121.

—
Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire en date du 28 février 2012

En date du 28 février 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 28 février 2012, de Monsieur Antonio Manuel Palma Ramalho en qualité d'Administrateur,
- de coopter, avec effet au 28 février 2012, Monsieur Acacio Jaime Liberado Mota Piloto, Millennium BCP, Avenida Professor Dr. Cavaco Silva, Piso 1A, 2744-002 Porto Salvo, Portugal, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Antonio Manuel Palma Ramalho, démissionnaire,
- de nommer, avec effet au 28 février 2012, Monsieur Acacio Jaime Liberado Mota Piloto en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BII Investimentos International SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012037377/20.

(120050318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

SKMCom Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.597.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012036953/10.

(120049645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

—
Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012036955/12.

(120049638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Fiparco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 39.926.

—
La société ECOGEST S.A. dénonce le siège social de la société FIPARCO S.A, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.926 avec effet au 6 décembre 2011.

A compter de cette date, le siège social de la société FIPARCO S.A ne se situe plus au 4, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012037481/12.

(120050298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.
